

Obligations de sociétés VPI

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Canso Investment Counsel Ltd.

Valeur totale du fonds : 82 769 572 \$
Taux de rotation du portefeuille : 7,68 %

Police avec garantie: Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%) :	75 / 75			75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Série standard : options AFA, FAD et ARC ^{1,3}	2,47	10,21	290 024	2,63	10,11	581 362
Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC ^{1,3}	2,05	10,46	434 770	2,21	10,36	552 431
Série partenaire : option AFA ²	1,91	10,53	34 626	2,08	10,44	50 040
Série privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,49	10,79	16 563	1,66	10,69	57 135

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 Polices non enregistrées, REER et CELL : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

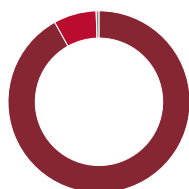
³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe partout dans le monde par l'intermédiaire du Fonds en gestion commune d'obligations de sociétés VPI.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 1,25 %, 2028-04-15	3,95
Bank Negara Malaysia, bons du trésor, 4,5 %, 2030-04-15	2,72
New Zealand, bons du trésor, 4,5 %, 2030-05-15	2,38
Ministry of Finance Japan, bons du trésor, 0,01 %, 2035-03-10	1,78
Ministry of Finance Japan, bons du trésor, 0,01 %, 2034-03-10	1,67
Germany, bons du trésor, 0,1 %, 2033-04-15	1,41
Philippines, bons du trésor, 6,38 %	1,35
Ministerio De Hacienda Y Credito Publico, bons du trésor, 13,25 %, 2033-02-09	1,30
Ministry of Finance of the People's Republic of China, bons du trésor, 1,83 %, 2035-08-25	1,09
Romania, 5,38 %, 2033-06-07	1,00
Total	18,66
Nombre total des placements :	327

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	91,92
Liquidités et équivalents	7,58
Autres	0,50



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Les rendements sont indiqués après déduction du ratio des frais du fonds (RFF).

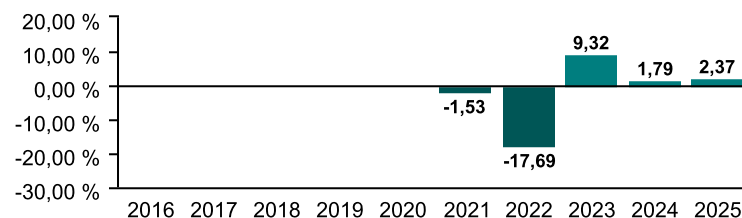
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 020,91 \$ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 0,37 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à long terme, qui est à la recherche de potentiel de revenu en intérêts dans son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2025, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,07 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis. Le 8 mai 2026 ou aux environs de cette date, le nom de ce fonds est passé de Revenu fixe multisectoriel mondial à Obligations de sociétés VPI, le fonds sous-jacent est passé du Fonds en gestion commune d'obligations multisectorielles mondiales T. Rowe Price au Fonds en gestion commune d'obligations de sociétés VPI, et Gestion de placements Canso ltée a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de T. Rowe Price (Canada), Inc. Avec ce changement, la cote de risque est passée de faible à modéré à faible. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les 10 principaux placements représentent les avoirs en date du 31 décembre 2025. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations de sociétés VPI

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : <ul style="list-style-type: none"> • moins de 1 an, vous payez 5,50 % • moins de 2 ans, vous payez 5,00 % • moins de 3 ans, vous payez 5,00 % • moins de 4 ans, vous payez 4,00 % • moins de 5 ans, vous payez 4,00 % • moins de 6 ans, vous payez 3,00 % • moins de 7 ans, vous payez 2,00 % • 7 ans et plus, vous payez 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> •Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie. 	<ul style="list-style-type: none"> •Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> •Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO) et il est payable à même l'actif du fonds distinct. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils réduisent le rendement de votre placement.

Le RFG inclut les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que le coût d'assurance associé à la garantie. Pour la série standard et la série privilégiée 1, le RFG inclut également les honoraires payés à votre conseiller pour les services et les conseils qu'il vous fournit.

Le RFO inclut les commissions et autres coûts liés aux transactions du portefeuille.

Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, vous payez pour les services du conseiller directement au moyen du rachat d'unités de votre police. Il s'agit des frais SCG. Ces frais sont négociables et se situent entre 0,50 % et 1,25 %. Ces frais réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Les options de garanties additionnelles sont assujetties aux frais suivants. Ces frais sont à votre charge, conformément à ce qui suit, et ils ne sont pas inclus dans le RFG, le RFO ou le RFF. Pour connaître les modalités des garanties, consultez votre contrat et la notice explicative.

	RFG (%) ¹		RFO (%) ¹	RFF (%) ^{1, 2}	
Police avec garantie: Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75	75 / 100	Tous les niveaux de garantie	75 / 75	75 / 100
Série standard : options AFA, FAD et ARC	2,47	2,63	0,01	2,48	2,64
Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	2,05	2,21	0,01	2,06	2,22
Série Partenaire : option AFA	1,91	2,08	0,01	1,92	2,09
Série privilégiée Partenaire : option AFA	1,49	1,66	0,01	1,50	1,67
	Frais supplémentaires (%)				
Police avec garantie: Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)			75 / 75	75 / 100	
Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès			s.o.	0,11	
Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance			s.o.	s.o.	
Frais de la garantie de revenu viager			s.o.	s.o.	

¹Taux annuel exprimé en % de la valeur du fonds.

²Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO).

Remarques : Nous déclarons les renseignements les plus récents dans le RFG, le RFO et le RFF.

Obligations de sociétés VPI

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.• Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que *l'Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Site Web : www.canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : T 888 252-1847